

NOM ET PRÉNOMS	NUMEROS		DATES	
	des ACTES		DES ACTES	
Alexand Marius Antoine Jules et Labrie	17		17 juillet	
Amel Nicolas Marius Pascal et Escaut	8		24 août	
Andréfroy Marius Herbert et Costillon	7		17 août	
Barbarroux Ernest Joseph Marius et Demontis	11		2 octobre	
Bouffroy Louis Ernest et Giraud	5		1 Mars	
Bouyer Lemaire Auguste et Boumand	22		6 octobre	
Cicoune Vincent Paul Pierre et Day Luelro	6		17 Mars	
Colomber Léolide Joseph Emile et Labrie	16		16 Juin	
Courat Yphraïe Augustin et Séguin	23		20 octobre	
Guéin François Marius et Caillot	15		16 Juin	
Imbard Léon André Charles et Escaut	2		28 Janvier	
Lagarie François Louis et Rimando	3		3 Juin	
Lebre Charles Léon et Perleto	24		27 octobre	
Mandrille Jacques Joseph et Delhomme	1		23 Janvier	
Morvan Command Georges et Gille	13		28 août	
Mouland Marius Léon et Accorano	12		17 Sept ^{br}	
Nicolas Jacques Joseph Michel et Accorano	26		27 J ^u	
Noëlle Marius Henri et Castel	21		15 Sept ^{br}	
Norambino Geoffroi Antoine et Andrienne	10		28 août	
Ruybaud François Joseph et Jérôme	9		24 août	
Rose Eugène-Louis Léon et Donat	25		20 octobre	
Roux Justin Marius et André	21		28 août	
Sicaud Antoine Marie Jean et Mearlig	4		21 Janvier	
Sunniy Augustin Ernest et Journier	14		7 Juin	
Sauviller Léon et Grandjean	20		28 août	
Vaillie Justin François Marie Jean-Baptiste et Morier	25		22 août	

Ce table ci dessus est certifiée exacte dans toutes ses parties par M^{rs} André Charlot, maire de la commune de La Grande remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil

La Grande, le 31 Décembre 1900

L'Officier de l'état civil

[Signature]



445

Li^o 18
Vaillie
et
Morier

Monsieur, Président du Tribunal Civil de Joulon 1900
avons coté et paraphé les quatre feuillets ci-joints
pour servir de supplément au registre des mariages
de la Commune de La Grande pour l'année
courante.

Joulon, le 20 Août 1900

L'Officier de l'état civil

[Signature]

Mairie de La Grande.

Arrondissement de Joulon.

En vertu d'un acte nul neuf cent à six heures du soir
Acte de mariage de Vaillie Justin François Marie
jeuneur, âgé de vingt-cinq ans, né à Villelelle, département
de l'Aisne le premier novembre mil huit cent soixante quatre
profession d'employé au chemin de fer, domicilié à La Grande
département du Var, fils majeur de Clémence Vaillie, né à
Cléron département de l'Aisne, profession d'industriel
domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône et
de Céline Féral, née à Chausson département de l'Aisne
son épouse, sans profession, domiciliée à Marseille Bouches
du Rhône, d'une part.

Et de Morier Lucie Marie, âgée de vingt-quatre ans,
née à Chambonas, département de l'Isère, le trois du
mois de mai mil huit cent quatre-vingt-sept, profession d'ouvrière
domiciliée à La Grande, département du Var, fille majeure de
Jean Jean Morier, né à Chambonas, département de l'Isère
en son vivant profession de propriétaire, domicilié à Paris,
département de l'Isère et de Genevieve Lucie Evierge, née
aux Salottes, département de la Vézère, son épouse en son vivant
sans profession, domiciliée à Chambonas (Isère) d'autre part.
Les actes préliminaires sont: 1° Les publications de mariage
faites, sans opposition, les dimanches cinq et douze août mil
neuf cent deux, sur affiches pendant le délai voulu par
la loi; 2° Le contrat de l'acte de mariage du futur époux;